



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

**N°2026/27**

**MEMBRES PRESENTS :**

**ALESSANDRI Jérôme – Christophe ANTONINI – Charles CAPODIMACCI- Philippe CARLINI -Vanina CILOTE LECA –  
– Jean-Claude DONZELLA - Frédérique FEDI - Marie-Angèle GAFFORY DEMARCY - Guillaume DUBOIS – Laurence  
HARCHAOUI - Nathalie PALTRINIERI – Marilynne PANCHETTI –Pascal ROCHICCIOLI**

**ABSENTS REPRESENTES :**

Johanna PIREDDA

**ABSENTS :**

Gabriel CINOTTI

**Objet : Budget du Port : Approbation du compte administratif 2025**

Madame CILOTE LECA Vannina, 1<sup>er</sup> Adjointe présente et explique le compte administratif 2025 du budget du Port de la collectivité. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CILOTE LECA Vannina,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire s'étant absenté,

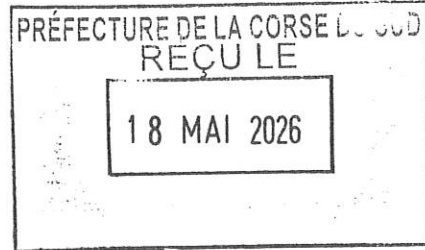
**Le conseil Municipal**, provisoirement présidé par Madame CILOTE LECA Vannina, 1<sup>er</sup> Adjointe,

**Adopte** le Compte Administratif 2025 du Budget du Port et ses résultats comme suit :

**DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 15 MAI 2026**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre mai deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à quatorze heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Claude DONZELLA.

**Membres : 15**



## RESULTAT BUDGETAIRE 2025

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 297 669,30	1 453 879,50
	Section d'investissement	13 568,13	9 025,63

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	+ 0.00 (si déficit)	+ 670 568,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement	(si déficit)	170 855,84 (si excédent)

=	=
TOTAL (réalisations+ reports)	1 311 237,43      2 304 329,47

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	620 959,58	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	620 959,58	0,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 297 669,30	2 124 448,00
	Section d'investissement	634 527,71	179 881,47
	TOTAL CUMULE	1 932 197,01	2 304 329,47

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR : 13  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION :

Le(a) secrétaire de séance

*Fedi F*  


La Première Adjointe  
 Vannina CILOTE LECA



**Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.